



## MAIRIE DE SAINT DIDIER DES BOIS

### PROCES -VERBAL DE SEANCE

Date de convocation : 26/09/2025

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10 (dont une procuration)

#### Ordre du jour :

#### Délibération :

- FDC installation d'un système de chauffage-climatisation dans la bibliothèque
- FDC mise à niveau de l'enregistreur vidéoprotection
- Décision Modificative du budget - partie investissement
- Adhésion à Eure Numérique

#### Informations diverses :

- Réalisation du marché public concernant la restauration scolaire

#### Questions diverses

#### Etaient présents :

M GOY Jacky, Maire

Mme DIOP Céline, Mm MORISSE Michel, LEMAIRE Olivier, adjoints

Mmes BOURDON Marie-Hélène, LEMOINE-LOPEZ Alexandra, SCHMIDT Stéphanie

Mm GERBON Marc, LEMONIER Hugues

#### Étaient absents :

Mm CHEVALIER Thierry (excusé),

Mmes DUTKIEWICZ Laurence (non excusée), LAMBOUX Marie-Hélène (excusée),  
QUEVILLY Emilie (excusée)

Pouvoir : Mme LAMBOUX Marie-Hélène à Mme SCHMIDT Stéphanie

M CHEVALIER Thierry à M LEMAIRE Olivier

Secrétaire de séance : M GERBON Marc

Rapporteur : Goy Jacky, Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à dix-huit heures trente minutes se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Jacky GOY, Maire.

---

Le compte rendu du 9 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

## I- FOND DE CONCOURS - CHAUFFAGE CLIMATISATION RÉVERSIBLE- BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la panne du système de chauffage de la bibliothèque. Compte tenu de l'installation actuelle de ce système, une intervention de réparation n'est pas envisageable. En outre, la bibliothèque dispose d'une verrière qui génère des températures particulièrement élevées, surtout pendant l'été, rendant les conditions d'accueil du public et de travail très difficile. C'est pour cette raison qu'il est envisagé de remplacer le système de chauffage actuel par un système réversible capable de fournir à la fois du chauffage et de la climatisation.

Pour réaliser ce projet, nous avons démarché 3 entreprises dont les propositions sont les suivantes :

Chauffage rez-de-chaussée			
	Géothermique	CCR	Benedetti
<u>Nombre de groupes/unités :</u>			
Extérieur	2	1	2
Intérieur	4	3	4
<u>Nombre de KW :</u>	12.6	14	19
<b>Prix TTC</b>	<b>14 022.61€</b>	<b>12 152.88€</b>	<b>22 380.48€</b>
Chauffage rez-de-chaussée et étage			
<u>Nombre de groupes/unités :</u>			
Extérieur	2	2	Pas de proposition
Intérieur	4	4	
<u>Nombre de KW :</u>	20	21	
<b>Prix TTC</b>	<b>20 479.86€</b>	<b>20 209.28€</b>	<b>22 380.48€</b>

Deux entreprises nous ont fait une proposition de chauffage supplémentaire pour l'étage qui est actuellement en chauffage radiant mais pour lesquelles nous avons un doute sur le bon fonctionnement. Toutefois cet étage n'est que rarement utilisé, le Conseil Municipal opte plutôt pour l'installation de chauffage électrique qui est moins cher que la mise en place d'un système de chauffage réversible. Ainsi, le Conseil Municipal donne son accord pour l'installation d'un système de chauffage réversible limité au rez-de-chaussée.

Après la lecture du tableau comparatif ci-dessus, l'ensemble du Conseil Municipal rejette la proposition de Benedetti. Monsieur Morisse exprime son soutien à la proposition de Géothermique, ayant bénéficié d'une installation chez lui ainsi que d'un excellent service après-vente. Il craint, qu'une entreprise plus petite comme CCR, qui n'a que deux employés, ne puisse offrir un service après-vente de confiance. Monsieur Lemaire comprend la crainte de Monsieur Morisse mais souligne qu'il y a une différence d'environ 1800€ ce qui n'est pas négligeable. Le conseil Municipal propose un vote à main levée.

Ce vote fait apparaître les résultats suivants :

- POUR Géothermique : 1 voix
- POUR CCR : 6 voix
- Abstention : 2

Suite au vote, la proposition de CCR est retenue.

**2 observations  
Proposition en faveur de CCR**

Même séance

**II- FOND DE CONCOURS - MISE À NIVEAU DE L'ENREGISTREUR DE VIDÉOPROTECTION**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du besoin d'ajouter un enregistreur numérique sur notre système de vidéoprotection. Selon la société D2L Sécurité, notre système est dépassé. De plus, cette installation permettrait une extraction plus rapide et combinée de plusieurs vidéos. Le système actuel ne permet pas d'extraire des vidéos simultanément, ce qui est problématique lors d'une demande de récupération de l'ensemble des vidéos, car nous devons traiter chaque vidéo une par une, ce qui est très chronophage.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite solliciter un financement de l'Agglomération Seine-Eure au titre du fonds de concours de droit commun à hauteur de 50% de la dépense subventionnable.

Ainsi, le plan de financement proposé à l'appui des demandes de subvention est le suivant :

Dépenses	Montants à charge de la commune HT estimé	Fonds de Concours de droit commun demandé (50%)	Part communale HT
Investissement : 2188 Autres	645€	322.5€	322.5€

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

Même séance

### **III- DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET - PARTIE INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de décision modificative du budget principal afin d'ajuster les crédits au projet de refonte du site internet et d'achat d'un enregistreur pour la vidéoprotection.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **ADOPTE** la décision modificative sur le budget principal de la commune comme suit :

<b>Crédits réduits</b>	<b>Montants (euros)</b>
Ch 21 2111 - Terrain nus	- 5 324
<b>TOTAL</b>	<b>- 5 324</b>
<b>Crédits ouverts</b>	
Ch 20 2051 - Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	+ 4 524
Ch 21 2188 - Autres	+ 800
<b>TOTAL</b>	<b>+ 5 324</b>

**Pas d'observation**  
**Adopté à l'unanimité**

Même séance

### **IV- ADHÉSION ET APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT EURE NORMANDIE NUMÉRIQUE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique créé en 2014 et qui a en charge le déploiement du réseau numérique en haut et très haut débit.

Au regard du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat ambitionne désormais d'accompagner les élus, les maires et leurs équipes dans les nouveaux usages du numérique.

Lors du comité syndical du 19 septembre 2022, Eure Normandie Numérique a acquis la compétence supplémentaire "services et outils numériques". Le syndicat Eure Normandie Numérique, désormais opérateur public de services numériques, se dédie également au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales et des établissements publics du département de l'Eure.

Le syndicat a pour but d'accompagner les organismes publics dans ces domaines, de mettre à leur disposition des moyens et des solutions techniques adaptés, d'assurer un niveau d'expertise propre à garantir la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en œuvre.

Le syndicat mixte pourra mettre en place différents services accessibles à tous ses adhérents dans le cadre de l'activité générale du syndicat définie par ses statuts. Il est chargé, notamment, de mener toute réflexion utile à la mise à disposition d'outils et d'usages numériques dans les collectivités et les établissements publics adhérents. A cet égard, il exerce une veille juridique et technologique afin d'identifier les outils et les usages les plus pertinents. Il réalise les études nécessaires au déploiement des solutions mutualisées. Il mène des actions d'information et de formation permettant aux élus des structures adhérentes, et à leurs collaborateurs, de comprendre et maîtriser les solutions mises en œuvre.

Le syndicat favorise l'accès aux services et usages numériques à l'ensemble de ses membres en mettant à disposition des outils mutualisés, notamment la mise en place d'une plateforme d'administration électronique permettant entre autres la télétransmission des actes au contrôle de légalité, les échanges numérisés entre les collectivités et les établissements publics avec les trésoreries, la mise en œuvre de la signature numérique via un parapheur électronique, la dématérialisation des marchés publics, et autres.

Afin de tester et sécuriser la mise en production de la plateforme d'administration, d'en fiabiliser les montées de version et en vue de l'enrichir de nouveaux services, le syndicat a mis en place un groupe de structures publiques locales dites "Pilotes".

Le syndicat peut également être coordonnateur de groupements de commandes publiques se rattachant à son objet, dans tous les domaines ci-dessus évoqués, ou correspondant à des besoins communs au syndicat et à ses membres, notamment en matière de fourniture de certificat de signature électronique, et autres.

Le syndicat mixte peut également intervenir pour le compte de ses membres ou, de façon accessoire, pour le compte de tiers non membres, notamment sous forme de réalisation d'études, de prestations de services, de missions d'assistance ou de mise à disposition des solutions proposées par le syndicat, dans le respect de la législation applicable, dès lors que ces interventions portent sur un objet se rattachant aux missions statutaires du syndicat mixte.

Cet établissement public permet :

- D'accompagner la modernisation numérique des structures publiques locales.
- D'éviter toute fracture numérique entre les collectivités du département et d'avancer d'un même pas pour mettre à profit les possibilités du numérique.
- De garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes d'information, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens.
- De réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les solutions, les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants.

L'adhésion au syndicat, à la compétence "Services et outils numériques", permet ainsi d'accéder :

- À un centre de ressources qui mettra à disposition des informations concernant les aides au financement de projets numériques, les innovations technologiques etc. Des séances de sensibilisation et de formations seront proposés aux adhérents, et la mise en réseaux des acteurs locaux (secrétaires de mairie, DSI & chefs de projets, élus) sera mise en œuvre.
- À la plateforme e-administration comprenant différents services tels qu'un parapluie électronique, un tiers de télétransmission, un accès à la plateforme de marchés publics, un outil de gestion des convocations, un outil de transfert des fichiers et de la visio-conférence.
- De bénéficier d'achat mutualisé par le biais de groupement de commandes que le syndicat pourrait proposer
- D'accompagner ses membres en conseils sur des projets numériques
- D'autres services pourraient être agrégés par la suite

Le coût d'adhésion est défini par le comité syndical. Il est, pour le moment à 0.10€/habitants.

Conformément aux dispositions du Chapitre II-Article 5 des statuts, la composition du comité syndical, initialement composé du Département de l'Eure, de la Région Normandie et des EPCI de l'Eure, a été étendue aux communes et aux syndicats depuis le 19/09/2022, et prévoit que :

#### **5.1.2.2 Collège des représentants des communes**

Chaque membre élit un représentant. L'ensemble des représentants ainsi élus constitue un collège qui élit à son tour, et en son sein, au scrutin de liste majoritaire plurinominal 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants.

#### **5.1.2.1 Collège des représentants des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux**

*Chaque membre élit un représentant. L'ensemble des représentants ainsi élus constitue un collège qui élit à son tour, et en son sein, au scrutin de liste majoritaire plurinominal 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.*

Ainsi, le représentant désigné sera appelé dans un second temps à participer à l'appel à candidature aux élections du collège des représentants des communes - syndicats - autres établissements.

Le nombre de voix attribué à chacun de ces délégués, variant de 1 à 6 voix, est fixé par délibération.

Compte tenu de l'intérêt pour la commune d'adhérer au syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique au titre de la compétence "services et outils numériques", le Maire vous invite à adopter les statuts joints à la présente délibération, et d'adhérer ainsi à la structure.

Monsieur Morisse est désigné, à l'unanimité, représentant.

**PAS d'observation**  
**Adopté à l'unanimité**

Même séance

## XI- INFORMATIONS DIVERSES

### RÉALISATION DE L'APPEL À MARCHÉ POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le marché de la restauration scolaire actuel se termine en septembre 2026. Actuellement, nous travaillons en collaboration avec l'agglomération Seine-Eure sur ce dossier afin de mettre en place un appel à proposition.

### MISE EN PLACE D'UN ARRÊTÉ DE PÉRIL CONCERNANT LE FOOT

Le club de foot a réalisé des bancs de touche, installés le long du terrain de football. Nous avons relevé des risques de collisions et de blessures en raison de la hauteur et des matériaux utilisés dans la réalisation de ces derniers. En conséquence, l'accès à cette zone est interdit jusqu'à la mise en conformité des installations, qui devra être effectuée dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h30.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Jacky GOY



Le secrétaire,  
Marc GERBON